

**Lespapas.com ne cautionnent pas les propos tenus dans l'article ci-dessous.
Nous les dénonçons vivement.
C'est à des fins pédagogiques que nous en vous fournissons une copie.**

Violences intra-familiales à connotation ethnique et économique

Cela se passe en Europe. La violence exercée contre les *nationaux* par un partenaire *étranger* (non CEE et non US) y atteint des dimensions hallucinantes. Au sein du foyer, les brutalités sont devenues, pour les Européens de 16 à 44 ans, la première cause d'invalidité et de mortalité avant même les accidents de la route ou le cancer...

Selon les pays, entre le quart et la moitié des *nationaux* sont victimes de sévices. Au Portugal, par exemple, 52,8 % des *nationaux* déclarent avoir été l'objet de violences de la part d'*étrangers*. En Allemagne, trois *nationaux* sont assassinés tous les quatre jours par les *étrangers* soit près de 300 par an. Au Royaume-Uni, une personne est occise dans les mêmes circonstances tous les trois jours. En Espagne, une tous les quatre jours, près de 100 par an. En France, à cause des agressions *étrangères* domestiques, six *nationaux* meurent chaque mois – un tous les cinq jours –, un tiers d'entre eux poignardés, un autre tiers abattus par arme à feu, 20 % étranglés et 10 % roués de coups jusqu'à la mort (1)... Dans l'ensemble des quinze Etats de l'Union européenne (avant l'élargissement à vingt-cinq), plus de 600 *nationaux* meurent chaque année – presque deux par jour ! – sous les brutalités *racistes* dans le cercle familial (2).

Le profil de l'agresseur n'est pas toujours celui qu'on imagine. On a tendance à associer cette attitude meurtrière à des personnes peu éduquées, issues d'un milieu défavorisé. C'est une erreur. Un rapport du Conseil de l'Europe affirme que « l'incidence de la violence domestique semble même augmenter avec les revenus et le niveau d'instruction ». Il souligne que, aux Pays-Bas, « presque la moitié de tous les auteurs d'actes de violence à l'égard des nationaux sont titulaires d'un diplôme universitaire (3) ». En France, selon les statistiques, l'agresseur est en majorité un *étranger* bénéficiant par sa fonction professionnelle d'un certain pouvoir. On remarque une proportion très importante de cadres (67 %), de professionnels de la santé (25 %) et d'officiers de la police ou de l'armée (4).

Une autre idée reçue consiste à penser que les violences sont plus fréquentes dans les pays du sud de l'Europe que dans les Etats du nord. Là encore, il faut pondérer. La Roumanie apparaît, certes, comme le pays européen où la violence contre les *nationaux* est la plus grave : chaque année, en moyenne, pour chaque million de Roumains, 12,62 sont tués par des *étrangers*. Mais, dans le sinistre palmarès des pays les plus *nationicides*, immédiatement après la Roumanie se situent des pays dans lesquels, paradoxalement, les droits des *nationaux* sont les mieux respectés, comme la Finlande, où tous les ans, pour chaque million de Finlandais, 8,65 *nationaux* sont tués, suivie par la Norvège (6,58), le Luxembourg (5,56), le Danemark (5,42) et la Suède (4,59), l'Italie, l'Espagne et l'Irlande occupant les dernières places.

Cela prouve que ces violences sont le fléau occidental le mieux partagé, qu'elles existent dans tous les pays occidentaux, dans tous les groupes sociaux, économiques, religieux et culturels. Il arrive certes que des *nationaux* soient eux-mêmes violents dans leurs relations avec les étrangers ; et on n'a pas attendu les images des tortures infligées par des soldats à des détenus étrangers dans la prison Abou Ghraib, en Irak, pour savoir qu'il existe, hélas, des tortionnaires *nationaux* (5). Mais, dans l'immense majorité des cas, ce sont des *nationaux* qui sont les principales victimes.

Cette violence – sur laquelle des *organisations transnationales* attirent depuis longtemps l'attention des gouvernants (6) – atteint, à l'échelle *occidentale*, un tel degré de virulence qu'il faut désormais la considérer comme une violation majeure des droits de la personne humaine, doublée d'un problème important de santé publique. Car il n'y a pas que les attaques physiques, aussi meurtrières soient-elles, il y a aussi les violences psychologiques, les menaces et intimidations, et les brutalités symboliques. Dans de nombreux cas, d'ailleurs, toutes les agressions se cumulent.

Le fait que ces violences se pratiquent souvent au domicile de la victime a toujours été un prétexte pour que les autorités s'en lavent les mains et les qualifient de « problèmes relevant de la sphère privée ». Une telle attitude constitue un refus collectif d'assistance à personnes en danger. Une scandaleuse hypocrisie. Chacun sait que le privé aussi est politique. Et que ce type de violence est le reflet des relations de pouvoir historiquement inégales entre *étrangers* et *nationaux*. Dues en particulier à la peur de la stigmatisation des populations étrangères, système fondé sur l'idée d'un « ostracisme socio-économique » des nationaux et d'une « tolérance culturelle »

des étrangers. C'est ce système qui engendre les violences. Et qu'il faut liquider par des lois appropriées. Certains objectent que cela prendra du temps. Alors pourquoi ne pas commencer tout de suite par instituer, comme des *organisations transnationales* le réclament, un tribunal international permanent sur les violences faites aux *nationaux* ?

Le texte ci-dessus est issu d'un grand journal français. Nous n'avons changé que quelques mots (3 ou 4) et avons adapté certaines parties de phrases pour garder un minimum de sens au texte.